

## **MOTION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI « PROFESSION »**

### **METHODE**

*Adoptée par l'Assemblée générale du 22 janvier 2021*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale à Paris le 22 janvier 2021,**

Connaissance prise de l'avant-projet de loi « profession » annoncé par le garde des sceaux et transmis au CNB le 11 janvier 2021

**DEPLORE** que le gouvernement persiste à imposer à la profession une réflexion sur son avenir dans des délais contraints,

**REFUSE** de statuer dans l'urgence sur un projet incomplet renvoyant à des textes dont il n'a pas eu intégralement communication et qui portent sur des enjeux majeurs de la profession d'avocat

**ENTEND ETRE** force de propositions dans le cadre d'un débat constructif et loyal, dès lors qu'il disposera de l'ensemble des éléments et d'un délai raisonnable de réflexion.

Fait à Paris le 22 janvier 2021